



COM 02/06/19
COMMUNIQUE DE PRESSE
5 juin 2002

ASSURANCE MALADIE

Un accord raisonnable et responsable

L'UPA se félicite que la voie de la négociation l'ait emportée dans le conflit opposant les régimes d'assurance maladie aux médecins.

L'accord trouvé le 5 juin en portant à 20 € le tarif de la consultation et en engageant les médecins généralistes dans une logique de maîtrise des dépenses de santé, en particulier dans le domaine des prescriptions médicamenteuses, répond aux revendications de la profession et aux impératifs de gestion des régimes.

Pour l'UPA, les termes de cet accord démontrent qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre une légitime volonté de revalorisation de la profession médicale et le souci d'une rationalisation des dépenses de santé.

En pleine responsabilité, les représentants des caisses d'assurance maladie et les syndicats de médecins ont ainsi démontré par la conclusion de cet accord leur profond attachement au système français d'assurance maladie fondé sur la solidarité.

L'UPA se réjouit de la signature de cet accord qui doit permettre de dégager les marges financières nécessaires afin d'éviter le recours à un alourdissement de la charge des salariés, des entreprises et de l'ensemble des assurés sociaux.